# MODULE 2 : COMPTABILITÉ D'UNE ENTREPRISE ESS

Commentaires pour l'enseignant-e




**Mots-clés : entreprise ESS, comptabilité, emploi de solidarité, contrat de prestation, lucrativité limitée**
**Domaines d'étude : E+S (CFCi, semestres 4 ou 5)**
**Durée : 4 périodes**
**Compétences EDD : Valeurs, Action, Savoirs**

**Idée pédagogique et déroulement**

Après avoir fait connaissance avec les caractéristiques d'une entreprise de l'ESS, les élèves vont pouvoir se familiariser à quelques particularités de sa gestion comptable. Les données sont extraites des comptes 2016 de l'association SOS Femmes, dont fait partie l'atelier de couture CREATURE, et reflètent strictement la réalité comptable. Le cas a pour but de discuter des spécificités d'une entreprise dont la finalité première est la réinsertion professionnelle par la voie d'une activité artisanale visant la revalorisation de tissus publicitaires et leur transformation en objets « corporate » (voir à ce propos le module M5 Marketing de cette unité de cours).

Ce module de comptabilité comprend tout d'abord une discussion sur le Compte d'exploitation analytique de CREATURE et le Bilan de l'association SOS Femmes. Les questions posées doivent permettre aux élèves de différencier l'entreprise ESS d'une société à but lucratif et de se familiariser avec des notions comme : emploi de solidarité, contrat de prestation, bénéficiaire de l'aide sociale, lucrativité limitée, produits « corporate », écarts de l'échelle des salaires, etc. Après avoir analysé ces documents comptables par petits groupes, les élèves répondent aux questions posées sur le Document élève. Leurs réponses feront l'objet d'une discussion animée par l'enseignant-e et le tableau « Différences entre une entreprise ESS et une entreprise à but lucratif » sera rempli.

Dans un deuxième temps, les écritures comptables seront journalisées par les élèves de manière individuelle, sur la base des pièces comptables fournies, puis corrigées et discutées. Les pages suivantes donnent les réponses aux questions posées et des pistes de réflexion.

Notez que les annexes font l'objet d'un document séparé.

# COMPTABILITÉ D'UNE ENTREPRISE ESS

Correction du Document élève

**Déroulement**

Vous venez de faire connaissance avec les valeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). Le présent module vous permettra de vous familiariser avec les spécificités comptables d'une entreprise ESS. Il est composé de trois parties : (1) une analyse sommaire du Compte d'exploitation analytique de l'atelier de couture CREATURE et du Bilan de l'association SOS Femmes dont il fait partie, (2) une discussion sur les finalités de l'entreprise ESS et (3) la journalisation d'écritures de bouclement d'un exercice comptable.

**Présentation de l'entreprise**

L'atelier de couture CREATURE est une entreprise sociale d'insertion spécialisée dans la transformation d'objets « corporate » valorisant les textiles publicitaires destinés au recyclage. C'est l'une des trois antennes de l'association SOS Femmes, qui comprend également un centre de consultations sociales, et la boutique de vêtements de seconde main Les Fringantes. Fin 2016, CREATURE emploie deux assistantes administratives et huit couturières en emplois de solidarité (EdS), soit 7,9 postes en équivalent plein temps. S'y ajoutent une apprentie CFC et plusieurs stagiaires non rémunérées. Les collaboratrices dites « encadrantes » sont au nombre de quatre : une responsable d'atelier, une maître socio-professionnelle, une chargée de clientèle et communication, et enfin une directrice.

CREATURE est également soutenu par le Fonds chômage de la Ville de Genève. Il bénéficie par ailleurs de dons de fondations privées et le produit de ses ventes est utilisé pour couvrir ses frais de fonctionnement. Lorsque la réinsertion d'un bénéficiaire est réussie (plus de trois mois), CREATURE reçoit aussi une Prime d'encouragement à la réinsertion EdS.

**Le Compte d'exploitation analytique de CREATURE**

En analysant les produits figurant dans le Compte d'exploitation analytique de CREATURE (voir annexe 1), répondez aux questions suivantes :

1) En 2016, quelles parts des produits de CREATURE (en %) proviennent respectivement de subventions publiques, de dons privés et de son activité commerciale ? Commentez.

*a) 250'000 + 274'864,60 + 5986 =530'850,6 soit environ 64% du total des produits (829'944,18)*
*b) 160'000, soit environ 19% du total des produits*
*c) 139'037.88, soit environ 17% du total des produits*

*CREATURE ne pourrait pas vivre sans subventions et dons privés qui représentent environ 83% de ses revenus.*

*Tournée vers le social plutôt que vers la rentabilité, c'est-à-dire le profit, l'entreprise ESS a besoin du partenariat avec l'Etat pour mener à bien ses missions sociales et environnementales.*

2) Entre 2015 et 2016, comparez respectivement l'évolution des dons et celle du chiffre d'affaires. Faites des hypothèses pouvant expliquer cette situation. (La réalité vous sera décrite lors de la correction.)

*a) Les dons passent de 288'179,10 à 434'864,60, soit une augmentation d'environ 50%*
*b) Dans le même temps, le CA passe de 173'351,10 à 139'037,88, soit une baisse d'environ 20%*

*En 2015, CREATURE s'est trouvé confrontée à des difficultés importantes de trésorerie et a sollicité de nombreux donateurs qui ont répondu favorablement. Pour la baisse du CA, la personne responsable des prospections était en congé maternité et n'a pas été remplacée. La fragilité des bénéficiaires oblige parfois à refuser certains contrats. Une partie des produits à recevoir a été passée en perte (non paiement de certains clients).*

Examinez maintenant les charges du Compte d'exploitation analytique de CREATURE (voir annexe 1) et répondez aux questions suivantes :

3) En vous basant sur les chiffres 2016 des Charges de personnel et sur les indications figurant ci-dessus dans la Présentation de l'entreprise, calculez le salaire mensuel brut moyen des bénéficiaires de l'aide sociale travaillant pour CREATURE. Faites de même pour les responsables administratifs. En quoi ces chiffres illustrent-ils l'engagement des entreprises ESS à limiter les écarts de l'échelle de salaire ?

*a) Salaire brut moyen EdS : 323'514.5 / 7,9 postes = 140'951,20 annuels ou 3'412,60 (pas de 13 salaire)*
*b) Salaire brut moyen collaboratrices encadrantes : 283'335,45 / 4 postes = 70'833,85 ou 5'902,80 (sans 13e salaire)*

*On constate que l'écart salarial moyen est faible puisqu'il se monte à 1,7 x environ. Il s'agit d'une moyenne, mais cela correspond bien à l'engagement d'une entreprise ESS à limiter les écarts entre les salaires les plus bas et les plus élevés dans la plupart des entreprises classiques. Il est de 166 x dans les 40 plus grandes firmes suisses !*

4) Après les Charges de personnel et les Charges de locaux, quel est le troisième poste de dépense le plus important de CREATURE ? En vous référant au mode de fonctionnement de cet atelier, dites pourquoi aucune matière première ne figure dans son Compte d'exploitation. En quoi cela illustre-t-il la dimension environnementale de l'activité de CREATURE ?

*Il s'agit du poste Charges d'exploitation où figurent les Fournitures et matériel de couture. Il n'y a pas de matière première dans la comptabilité de CREATURE, car les bâches, drapeaux et oriflammes sont récupérées auprès des entreprises elles-mêmes. La dimension environnementale est liée au recyclage de textiles voués à l'incinération.*

5) Décrivez l'évolution du Résultat d'exploitation de CREATURE (avant répartition) entre 2015 et 2016. Pourquoi cette entreprise de génère-t-elle que peu de bénéfice ? Donnez plusieurs raisons à cela.

*Il passe d'une perte de 714,43 à un gain de 3'573,51. C'est très peu pour une entreprise ayant un total de produits de 724'823,83 en 2015. Cela vient du fait qu'une entreprise ESS n'a pas vocation de faire des bénéfices qui doivent d'ailleurs être partiellement remboursés aux subventionneurs le cas échéant. L'aspect social est prédominant.*

6) Examinez plus précisément l'évolution des produits et celle des charges. En vous référant aussi à votre réponse à la question 2, dites ce que CREATURE pourrait faire pour améliorer son résultat.

*L'évolution des produits montre l'impact des dons sollicités en 2016. Cet aspect du fonctionnement de l'entreprise (recherche de fonds) est déterminant et doit être poursuivi. Pour ce qui concerne le CA, sa baisse devrait être compensée par une recherche plus active de marchés, mais le problème est que le fonctionnement de l'atelier ne permet pas toujours de répondre aux délais de commande puisque les bénéficiaires sont justement en réinsertion et peu en mesure de supporter la pression d'un atelier classique. C'est une des caractéristiques de l'entreprise ESS.*

**Le Bilan de l'association SOS Femmes**

Chaque année, l'association SOS Femmes établit un bilan consolidé regroupant ses trois pôles d'activités, à savoir les Consultations sociales, la boutique Les Fringantes et l'atelier CREATURE. Ce document figure à l'annexe 2. Après l'avoir consulté rapidement, répondez aux questions suivantes :

7) En considérant globalement l'activité de l'association SOS Femmes, dites pourquoi l'essentiel des actifs est regroupé sous la rubrique Liquidités. Commentez cependant l'augmentation de ces liquidités entre 2015 et 2016. Qu'est-ce qu'un gestionnaire classique conseillerait ? (La réalité sera décrite à la correction.)

*L'association a besoin de liquidités pour payer ses salaires, l'essentiel de ses dépenses. Mais les dons et les subvention ne sont versées qu'une fois dans l'année. Il est donc normal que ces fonds restent sur un compte de liquidités. Un gestionnaire conseillerait un placement à court terme, mais ce n'est pas une option pour SOS Femmes. De plus, comme indiqué plus haut, des dons ont été versés d'avance pour 2017.*

8) Exception faite du Fonds d'investissements qui est plutôt un fonds d'amortissement, la rubrique Capital des fonds regroupe des donations privées destinées à des actions particulières. Commentez l'évolution de trois d'entre eux entre 2015 et 2016.

*Le Fonds prostitution a été entièrement utilisé ; le fonds Emilie versé en cours d'année est encore intact ; le fonds d'urgence a été utilisé à hauteur de 7'000.- environ. L'évolution de ces fonds retrace donc l'historique des actions menées par SOS Femmes. À noter que l'association ne peut recevoir de dons ou legs s'ils ne sont pas destinés à un usage spécifique, cela fait partie de son règlement.*

9) Finalement, de quoi sont composés les Capitaux propres ? Pourquoi les Capitaux de fonds ne sont-ils pas considérés comme tels ?

*SOS Femmes n'a quasiment pas de capitaux propres, constitués uniquement de résultats reportés mais souvent remboursables au terme du Contrat de prestation de 4 ans. Les Capitaux de fonds ne sont pas considérés comme des Capitaux propres, car ils n'appartiennent pas à l'association mais sont dans l'attente d'être utilisés pour leur fin. C'est une autre différence fondamentale avec l'entrepris à but lucratif.*

**Tableau résumant les différences entre une entreprise ESS et une entreprise à but lucratif**

Après avoir partagé vos réponses avec l'ensemble de la classe, remplissez enfin le tableau ci-dessous et mettez en évidence les différences comptables existant entre une activité de type ESS et une entreprise à but lucratif. Chaque réponse ci-dessus peut donner lieu à un commentaire !

| Entreprise ESS | Entreprise à but lucratif |
|---|---|
| *1. Pas de fonctionnement sans subventions car il y a un objectif social d'insertion…* | *1. Son fonctionnement repose sur des investissements privés…* |
| *2. Dans la gestion des RH, l'humain en difficulté prime puisqu'il s'agit de permettre la réinsertion…* | *2. La rentabilité est prioritaire car il faut faire face à la concurrence…* |
| *3. L'échelle de salaires respecte un écart limité entre les rémunérations les plus basses et les plus élevées…* | *3. Les écarts salariaux sont parfois très importants et peuvent favoriser certaines rivalités…* |
| *4. L'entreprise ESS se construit parfois autour d'un projet environnemental, comme le recyclage…* | *4. Seules les activités rentables sont prises en compte dans une entreprise classique…* |
| *5. L'entreprise ESS ne fait pas de bénéfice et s'il y en a un, il est reversé partiellement au subventionneur…* | *5. Le bénéfice d'une entrepris à but lucratif revient en grande partie au propriétaire ou aux actionnaires…* |
| *6. L'entreprise ESS aura de la peine à répondre aux exigences du marché du fait de ses priorités sociales…* | *6. L'entreprise classique est contrainte de faire face à la concurrence et aux exigences du marché…* |
| *7. Les fonds de l'entreprise ESS sont ponctuellement versés ce qui l'oblige à conserver ses liquidités…* | *7. L'entreprise classique cherche à rentabiliser ses placements à court terme…* |
| *8. Une association ne peut recevoir de dons, sauf s'ils sont destinés à un usage précis…* | *8. L'entreprise classique ne connaît pas ce genre de contrainte et peut être sponsorisée…* |
| *9. Les capitaux propres n'ont pas de réalité dans une association ESS…* | *9. La notion de capitaux propres est fondamentale dans toute une série de calculs liés à la rentabilité…* |

**Journalisation d'opérations de clôture**

Utilisez adéquatement les libellés des comptes existant dans les documents comptables des annexes 1 et 2 pour journaliser les opérations suivantes dans la comptabilité de SOS Femmes, au 31 décembre 2016. Les pièces comptables à utiliser se trouvent également en annexe (annexes 3 à 9).

*Opérations du mois de décembre non encore comptabilisées :*

1) Virement par la banque du salaire de décembre de notre couturière Anna au bénéfice d'un emploi de solidarité, déduction faite de l'ensemble des déductions sociales (voir annexe 3) :

| Compte débité | Compte crédité | Libellé | Débit | Crédit |
|---|---|---|---|---|
| *Salaires bruts EdS* | - | *Salaire brut* | *3'225.-* | - |
| - | *Charges sociales* | *Déductions charges sociales* | - | *317,05* |
| - | *BCGe* | *Virement salaire net* | - | *2'907,95* |
| | | | | |

2) Nous réglons par poste la facture SIG pour l'électricité annuelle de l'atelier (voir annexe 4) :

| Compte débité | Compte crédité | Libellé | Débit | Crédit |
|---|---|---|---|---|
| *Services industriels* | *PostFinance* | *Règl. fact. SIG du 14.11.2016* | *426,65* | *426,65* |
| | | | | |

3) Nous réglons par poste la facture de CopyQuick pour des frais d'impression de flyers (voir annexe 5) :

| Compte débité | Compte crédité | Libellé | Débit | Crédit |
|---|---|---|---|---|
| *Marketing-Publicité* | *PostFinance* | *Règl. fact. CopyQuick du 16.06.2016* | *238,60* | *238,60* |
| | | | | |

4) Nous avons payé comptant une douzaine de bouteilles de bon vin pour notre apéritif de fin d'année (voir annexe 6) :

| Compte débité | Compte crédité | Libellé | Débit | Crédit |
|---|---|---|---|---|
| *Frais de manifest.* | *Caisses* | *Achat 12 bouteilles de vin apéritif* | *168.-* | *168.-* |
| | | | | |

5) La société J.S. Michalet de Lyon nous a livré du fil à coudre polyamide pour un total de € 596,16 que nous réglons par virement bancaire en francs suisses, au cours de 1.06 (voir annexe 7). Notons au passage que les bâches, drapeaux et oriflammes récupérés pour la confection des produits « corporate » de CREATURE ne donnent lieu à aucune écriture comptable :

| Compte débité | Compte crédité | Libellé | Débit | Crédit |
|---|---|---|---|---|
| *Fournit. couture* | *BCGe* | *Règl. Fact Michalet du 06.12.2016* | *631,90* | *631,90* |
| | | *€ 596.16 au cours de 1,06* | | |

*Opérations transitoires :*

6) Une subvention de CHF 200'000.- a été reçue d'avance par SOS Femmes sur son CCP, en provenance d'une fondation genevoise. Elle devra être reporté sur l'exercice 2017 et répartie entre les trois structures :

| Compte débité | Compte crédité | Libellé | Débit | Crédit |
|---|---|---|---|---|
| *PostFinance* | *Subv. reçues d'av.* | *Don reçu pour 2017* | *200'000.-* | *200'000.-* |
| | | | | |

7) Nous devrons rembourser à la Ville de Genève une subvention non dépensée. Cette somme correspond aux 40% du bénéfice 2015 que le contrat de prestation signé avec elle ne nous autorise pas à conserver. Le montant de ce bénéfice figure dans le Compte d'exploitation de CREATURE (voir annexe 1).

| Compte débité | Compte crédité | Libellé | Débit | Crédit |
|---|---|---|---|---|
| *Part résult. revenant au subventionneur* | *Produits reçus d'av.* | *Remb. Bénéfice Ville de Genève* | *281,49* | *281,49* |
| | | | | |

8) Pour le festival ARCHIPEL, nous avons réalisé 50 sacs en bâche avec sangle réglable (au prix de CHF 31.- pièce) et 50 étiquettes (au prix de CHF 2.- pièce). Notre facture du 21 décembre, d'un montant total de CHF 2'025.-, comprend aussi la conception graphique comptabilisée séparément. Nous enregistrons cette facture en prenant en compte que notre chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante : CA corporate, CA divers, CA styliste, CA showroom, CA cours couture et CA anniversaires enfants. Cette facture, non réglée au 31 décembre, est considérée comme un Produit à recevoir (voir annexe 8).

| Compte débité | Compte crédité | Libellé | Débit | Crédit |
|---|---|---|---|---|
| *Produits à recevoir* | *-* | *n/ fact. ARCHIPEL du 21.12.2016* | *2'025.-* | |
| *-* | *CA corporate* | *50 sacs + 50 étiquettes* | | *1'650.-* |
| *-* | *CA divers* | *Graphisme et suivi de production* | | *375.-* |

9) En décembre, pour faire face à l'absentéisme de plusieurs bénéficiaires de l'aide sociale et afin de finaliser dans les temps la commande du festival ARCHIPEL, CREATURE a fait appel à une couturière indépendante payée au cachet. Le montant de ses prestations, soit CHF 550.-, est considéré comme une Prestations de tiers et sera payé en janvier 2017.

| Compte débité | Compte crédité | Libellé | Débit | Crédit |
|---|---|---|---|---|
| *Prestations de tiers* | *Charges à payer* | *Prestations couturière indépendante* | *550.-* | *550.-* |
| | | | | |

*Amortissements*

10) CREATURE (anciennement LABEL BOBINE) procède à l'amortissement direct et constant de son agencement, au taux de 12,5%, comme l'indique le tableau d'amortissement prévisionnel joint dans l'annexe 9. Il faut enregistrer l'opération adéquate au 31 décembre.

| Compte débité | Compte crédité | Libellé | Débit | Crédit |
|---|---|---|---|---|
| *Dotations aux amort.* | *Agencement locaux* | *Amortis. agencement 12,5%* | *1'790.-* | *1'790.-* |
| | | | | |

N. B. Les annexes sont imprimées sur un document séparé.